

Rapport annuel

2020

Contenu

4	L'architecture paysagère devient virale: rapport annuel de la présidence
6	Messages
9	Relève
11	Organisation
15	Réseau
21	Membres
25	Comité
26	Personel

L'architecture paysagère devient virale

Rapport annuel 2020 de la présidence

95e exercice de la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes

Le 31 décembre 2019 marque la date de confirmation de l'apparition d'une nouvelle pneumonie d'origine inconnue à Wuhan en Chine. Le 11 mars 2020, cette épidémie était officiellement déclarée pandémie mondiale par l'OMS. Les conséquences ont été drastiques : la vie publique s'est arrêtée, certains secteurs ont lutté et luttent encore pour survivre. L'architecture paysagère et avec elle, tout le secteur du bâtiment et de la planification, ont été relativement épargnés. Malgré le confinement et le télétravail, les bureaux ont pu continuer à traiter leurs commandes. Les fermetures de chantiers de construction ont été en grande partie évitées et seuls quelques projets ont été suspendus. Les retards et les dépenses supplémentaires dus au télétravail et aux modifications organisationnelles ont toutefois entraîné de fortes augmentations de coûts et/ou baisses de recettes. Dans les années à venir, les coûts élevés de la pandémie et la perte de recettes fiscales auront probablement des répercussions sur les investissements du secteur public.

Les activités de la fédération ont également été sérieusement affectées par la pandémie. Le Journal FSAP du début février 2020, qui n'avait pas encore été touché par le virus, se penchait avec un œil qui pleure et un œil qui rit sur la dernière édition du magazine spécialisé en architecture de paysage, anthos, ou sur la révision de la loi fédérale sur les marchés publics. Mais tout allait bientôt changer. La FSAP s'est toujours efforcée d'informer le mieux possible ses membres. Notre association partenaire des bureaux d'ingénieurs, l'USIC, a ici mérité une couronne de laurier. Le secrétariat général a pu souvent s'appuyer sur ses informations complètes et solides.

Après l'annulation de la Journée de Rapperswil, il a fallu à deux reprises reporter l'assemblée générale qui a fini par se tenir virtuellement. Grâce à Zoom et autres outils, les organes de la fédération ont continué à fonctionner et on a même appris à apprécier certains avantages des réunions virtuelles. Aucune application web ne peut cependant remplacer la communication interpersonnelle, les échanges directs et le comité mais aussi les groupes régionaux ont eu beaucoup de mal à maintenir le contact avec les membres. Malgré ces circonstances défavorables, un travail intensif a été accompli. En collaboration avec une agence, le comité a peaufiné le concept de communication et en a immédiatement mis en œuvre certains éléments. Le groupe de travail BIM a œuvré dur pour définir des normes à l'architecture paysagère et préparer le secteur à l'ère du numérique. La commission de concours a revu le règlement applicable au Prix de la relève

de la FSAP et a cherché activement un partenaire pour l'organisation du Prix Evariste Mertens. Le secrétariat général a transféré le journal FSAP sur une nouvelle plateforme et gère désormais de manière active les réseaux sociaux. Grâce au fonds dédié aux projets adopté par l'assemblée générale, les projets des membres seront mieux et plus facilement soutenus.

Concept de communication

Le comité aurait bien aimé renseigner sur le concept de communication lors de l'assemblée générale. Après une première version présentée à l'assemblée générale extraordinaire d'octobre 2019, la version définitive est aujourd'hui terminée. Le comité souhaite mieux interconnecter les différents canaux de communication de la FSAP. Outre les actualités en cours, la FSAP se donne chaque année un thème phare qui est ensuite diffusé sur les différents canaux. Le thème phare de 2021 sera le changement climatique. La FSAP peut ainsi mieux se positionner sur le plan thématique et être mieux entendue. Les premières modifications de la newsletter et les activités sur les réseaux sociaux ont déjà été mises en œuvre, les principales nouveautés de l'année prochaine toucheront bien sûr le nouvel almanach anthos.

Nouveau profil professionnel de l'architecte paysagiste

La profession change, de nouvelles missions s'y ajoutent et gagnent en importance et il est temps de modifier le profil professionnel des architectes paysagistes. De nos jours, l'architecture paysagère se consacre, à différentes échelles, à l'étude et à l'aménagement de l'espace ouvert. Dans son sens exhaustif, la notion de paysage vise à établir un équilibre entre les surfaces construites et les espaces ouverts à tous les niveaux de l'aménagement du territoire ainsi qu'à satisfaire aux besoins de la population en espaces ouverts. Pour ce qui touche au développement durable du paysage et à l'aménagement des espaces ouverts dans un contexte urbain ou dans des environnements à caractère rural, une place essentielle revient aux architectes paysagistes. Ces spécialistes possèdent les outils nécessaires pour maîtriser ces tâches en coopération avec les autres disciplines de la planification.

Projet « Conséquences du réchauffement climatique sur les espaces ouverts urbains »

La FSAP a pu déposer à l'automne 2019 une demande de soutien pour son projet « Conséquences du réchauffement climatique sur les espaces ouverts urbains » et a reçu une réponse positive fin décembre. Les résultats de ce projet se déclinent en trois volets complémentaires : une prise de position « Réchauffement climatique et espaces ou-

verts », une publication annuelle mettant l'accent sur « L'attitude envers le réchauffement climatique dans le paysage » et une conférence sur le thème « Réchauffement climatique et espaces ouverts ». Leur mise en œuvre a connu des retards pour les raisons que tout le monde connaît. Le travail d'élaboration de la prise de position et de la publication annuelle (le nouvel anthos) a toutefois été mis en route. Le soutien financier de l'OFEV avait permis de déterminer le thème annuel pour 2020/2021.

anthos

Les éditions Hochparterre vont dès 2021 concevoir, produire et publier pour la FSAP le nouvel anthos, l'annuaire de l'architecture paysagère suisse. Il s'agit d'un livre qui comprendra une partie thématique avec essais et interviews ainsi qu'un « best of » richement illustré de l'architecture paysagère suisse. Les thèmes sont définis par la FSAP et le livre paraît en allemand et en français. anthos participe avec d'autres mesures de communication au lancement du thème annuel de la FSAP sur la politique paysagère. La partie thématique présente différents points de vue ainsi que des plaidoyers, portraits, interviews ou essais sur le thème annuel de la FSAP. La partie almanach est constituée de dix à quinze comptes-rendus de projets riches en images, qui sont choisis par la FSAP. Un essai en image sur le thème annuel est le troisième volet du livre. Le travail de préparation pour la première édition s'est terminé fin 2020. Nous attendons avec impatience le vernissage en septembre 2021.

Perspective

La mise en œuvre du concept de communication restera aussi en 2021 au cœur du travail de la fédération de même que le thème du réchauffement climatique. Le document de prise de position et anthos - Climat urbain en poseront les premiers jalons. Il est prévu de renforcer le secrétariat général, un nouveau site Internet est en préparation et le comité travaille sur un nouveau modèle d'adhésion, de prestations et de cotisations qui soit plus clair et plus simple. La gestion de la pandémie et de ses conséquences va nous occuper encore longtemps. La crise touchant le climat et la biodiversité mais aussi la transition énergétique sont des enjeux majeurs qui auront un impact massif sur le paysage. La FSAP est armée pour faire face à ces problèmes avec constance et détermination et pour façonner, avec ses membres, notre futur espace de vie.

Claudia Moll, coprésidente
Jan Stadelmann, coprésident

Messages

Nouveau profil professionnel de l'architecte paysagiste

En vertu de la Convention européenne du paysage ratifiée par la Suisse en 2013 et également appelée Convention de Florence, la notion de « paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Dans ce sens, la zone habitée fait partie intégrante du paysage. Les domaines d'intervention de l'architecture paysagère se sont élargis d'autant.

Les architectes paysagistes créent des espaces de vie qui permettent aux personnes de s'épanouir, en tant qu'individus ou communauté, et qui visent à promouvoir l'expérience de la nature. Ces spécialistes font preuve de capacité d'anticipation en conjuguant leur savoir sur les contextes historiques, écologiques et sociétaux et leurs compétences conceptuelles et jouent un rôle essentiel dans le développement durable du paysage et l'aménagement des espaces ouverts. Les architectes paysagistes agissent en toute conscience de leur responsabilité pour l'être humain, la nature et l'environnement. Ils tiennent compte des intérêts et besoins de leurs mandants et mettent leur expertise à la disposition de la politique, des investisseurs, des maîtres d'ouvrage et des commanditaires d'appels d'offres, mises en concours ou autres procédures de mise en concurrence.

Les architectes paysagistes défendent la préservation et la mise en valeur du paysage en tant que bien public. Leur compréhension des corrélations écologiques, leur responsabilité sociale et leur engagement en faveur des valeurs culturelles de notre société leur permettent d'exercer leur profession en mutualisant les intérêts et en développant notre cadre de vie dans un esprit responsable pour le bien de tous.

anthos

anthos 1/2020

Au début des années 1960, le secteur suisse de l'architecture paysagère était en pleine effervescence. Emportés par de prometteuses perspectives d'avenir, une poignée de jeunes collègues professionnels ont lancé un projet ambitieux sous la direction de Willi Neukom : ils fondèrent la revue anthos qui se voulait la vitrine de l'architecture paysagère suisse, mais aussi le bulletin d'information officiel de la Fédération internationale des architectes paysagistes (International Federation of Landscape Architects

- IFLA), sa parution étant prévue quatre fois par an en allemand, français et anglais. Les dernières 58 années ont connu des hauts et des bas, avec des changements de maisons d'édition et une situation financière qui restait précaire. Si les raisons de ces problèmes persistants variaient, le problème de fond ne relevait finalement pas de l'architecture paysagère mais résidait dans les nouvelles manières de s'informer et dans la crise générale qui en a résulté pour la presse écrite.

Le dernier numéro de la revue spécialisée a donc le regard tourné vers le passé. Un regard nostalgique et empreint de respect. Mais il anticipe aussi l'avenir, non seulement sur le plan de la communication de la fédération, mais aussi et surtout en ce qui concerne notre profession elle-même. Face aux changements qui s'annoncent ici, la réorientation d'anthos n'est qu'un léger frémissement à la surface de l'océan médiatique. Il est d'autant plus important d'informer en nous orientant vers l'avenir et de nourrir nos discours.

anthos - annuaire de l'architecture paysagère suisse

Il manquait finalement à anthos une perspective économique sur le marché actuel des médias et de l'information. Une suppression pure et simple n'a toutefois jamais été une option. L'assemblée générale de mai 2019 a demandé au comité de réorienter et de renforcer la communication de la fédération. anthos était dès ses débuts l'un des trois piliers de la nouvelle stratégie de communication de la FSAP, dont la mise en œuvre a commencé étape par étape en 2020. Cette marque sera néanmoins conservée pour rester à l'avenir aussi synonyme d'une information de qualité sur l'architecture paysagère.

En septembre 2021, le premier anthos - annuaire de l'architecture paysagère suisse sera publié par la maison d'édition Hochparterre. La FSAP en est l'éditrice, définit les thèmes dominants, organise et assume la présentation des projets et finance le livre. Celui-ci sera vendu en librairie mais les membres le recevront gratuitement.

Manuel de l'architecture paysagère suisse 2021-2022

La prochaine édition de ce manuel, qui sera la 7e, paraît en mars 2021. Ce manuel, qui s'est établi comme vitrine des activités actuelles des bureaux affiliés à la FSAP, est très apprécié des clients et jouit aussi d'une forte demande de la part des personnes intéressées par le bâtiment et la profession en général ainsi que des architectes. Les bureaux et les annonceurs continuant de manifester un vif intérêt, chaque

édition de ce manuel est un peu plus épaisse que la précédente. La règle des 2 cm d'épaisseur imposée par la Poste suisse fixe cependant des limites. Plus de 70 bureaux présentent un ou plusieurs projets récents dans la nouvelle édition : un nouveau record. Ce succès confirme que ce livret a un format pratique pour la présentation des bureaux.

Journée de Rapperswil

La Journée de Rapperswil 2020, qui devait avoir lieu le 20 mars sur le thème « Orties ou wasabi » - Un nouveau regard sur les plantes », a dû être annulée relativement à court terme en raison de l'arrivée de la pandémie. Devant les nombreuses inscriptions et le grand intérêt porté au programme, il a été décidé de ne rien changer au thème choisi, mais de le présenter l'année suivante, cette fois sous forme numérique. Les sponsors, les intervenants et les participants ont tous fait preuve d'une grande compréhension et nous attendons avec impatience de pouvoir organiser cet événement en 2021 :

Les plantes sont vivantes et authentiques, elles sont en mouvement et en constante évolution. Elles perçoivent activement leur environnement, agissent et réagissent — et peut-être ressentent-elles aussi. La biologie découvre les plantes comme des êtres complexes et intelligents et la société réclame parallèlement plus d'espaces verts dans la ville. La biodiversité aussi est un thème omniprésent. Que signifie pour l'architecture paysagère actuelle l'éveil à la conscience végétale — et en quoi est-ce compatible avec ce que la société entend par « espace vert » ?

Marchés publics

Depuis que les honoraires ne peuvent plus être calculés selon les anciennes formules, ils deviennent apparemment encore plus incontrôlables. La FSAP a de nouveau demandé à ses membres de raison garder et de calculer correctement. Le dumping détruit le marché et établit de faux critères pour les investisseurs et communes. Il compromet évidemment aussi la viabilité du bureau qui l'applique.

La révision totale du système suisse des marchés publics a conduit à la révision de la loi fédérale (LMP) et de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la LMP étant entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Plusieurs cantons ont entamé la procédure d'adhésion à l'AIMP. La FSAP s'engage avec les autres associations d'architectes et d'ingénieurs pour que la concurrence de qualité et les innovations soient privilégiées et que des mesures efficaces soient prises contre le dumping. Le mandat sera désormais attribué à « l'offre

la plus avantageuse » et non plus à « l'offre la moins chère ». La durabilité économique, écologique et sociale est prise en compte.

La nouvelle procédure de passation de marchés intègre également l'innovation dans ses critères d'adjudication. L'aspect social du développement durable favorise notamment des conditions de production et de travail équitables, la compatibilité environnementale et la préservation des ressources contribuent à la protection de l'environnement. Le nouveau système de passation de marchés arrête la spirale descendante des prix qui prévaut actuellement. Les offres de dumping qui cachent des coûts supplémentaires n'obtiennent plus le meilleur score.

Prises de position

En 2020, la FSAP a rédigé différentes prises de position ou participé conjointement avec d'autres fédérations à des procédures de consultation :

Norme : VSS 40 675 « Espaces verts ; plantation, exécution, choix des espèces »

En ce qui concerne l'utilisation d'essences indigènes, la présente norme est en flagrante contradiction avec la norme VSS 40 678 « Arbre d'alignement. Choix des essences ». Et ce non seulement sur la liste des essences, mais aussi pour la prise en compte de la signification culturelle des plantations. De plus, l'article sur le but de la norme stipule que les plantations doivent être indigènes. Le point 4.8 définit ce que la norme entend par indigène et exotique. Ici, les valeurs et aspects culturels ne sont pas correctement pris en compte et de nombreuses plantes sont ignorées alors qu'elles sont particulièrement propices à la végétalisation des zones de circulation dans les espaces urbains.

Tout comme les infrastructures de transport elles-mêmes, les aménagements paysagers des routes sont avant tout des artefacts. Ils sont le fruit de décisions sociales et l'expression d'une culture. Et à ce titre des espaces culturels. Il est abusivement réducteur de considérer les espaces verts comme de purs « espaces naturels » où seules les espèces végétales indigènes sont autorisées. Dans le contexte actuel, il ne suffit plus de publier une liste de plantes qui classe les végétaux uniquement en fonction de leur zone de répartition en Suisse.

Mobilité et territoire 2050 : consultation sur le plan sectoriel des transports – partie Programme

La FSAP se félicite de la volonté d'harmoniser le développement du territoire avec celui des infrastructures de transport. Elle approuve notamment que la partie Programme souligne l'importance de poursuivre le développement du réseau de transport en respectant l'environnement et en économisant les ressources, et prévoit des plans d'expansion qui répondent au développement attendu de l'urbanisation en accordant la priorité à une meilleure utilisation des infrastructures de transport existantes. Elle salue également la place privilégiée souvent attribuée aux enjeux de la protection du paysage, de la biodiversité et du climat. Il serait toutefois souhaitable d'impliquer davantage et de mentionner d'autres plans transsectoriels et contraignants de la Confédération, à savoir la « Conception Paysage Suisse » (CPS), la « Stratégie Biodiversité Suisse » et la « Stratégie Culture du bâti » : La CPS détaille les objectifs sectoriels des transports. La CPS est à mentionner comme base supplémentaire dans le schéma « Intégration et interaction de la partie Programme du plan sectoriel des transports avec les instruments d'aménagement du territoire et des transports ».

Dans la partie Programme du plan sectoriel des transports, il est judicieux de tenir explicitement compte de ces propositions de la CPS (partie 4.10 Transports) pour éviter toute contradiction dans les formulations des objectifs et profiter des synergies entre les différentes politiques sectorielles. Il faudrait procéder de même dans le domaine de la biodiversité. La partie Programme du plan sectoriel des transports tient particulièrement compte de la culture du bâti pour ce qui a trait au traitement des bâtiments protégés ou à protéger, mais une considération de la culture du bâti serait également bienvenue dans la construction de nouveaux ouvrages d'art.

Les termes du champ thématique espace / environnement / paysage / milieu bâti sont flous. La FSAP s'en tient à la définition du terme paysage que donnent la Convention européenne du paysage qui a été signée par la Suisse et la Conception Paysage suisse (CPS). Le paysage y est défini comme terme générique désignant une partie de territoire telle que perçue par les populations. Le milieu bâti et le paysage ne sont donc pas des termes complémentaires, mais le milieu bâti est à appréhender comme une partie du paysage, un type spécifique de paysage, à même titre que le paysage de montagne ou le paysage ouvert. Il tient lieu de vérifier et, le cas échéant, de modifier les termes utilisés.

SIA 144 des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture

L'architecture paysagère est une discipline à part entière, ce qui devrait être au moins une fois mentionné. Nombreux sont les experts autoproclamés dans ce domaine, mais il est possible de vérifier les aptitudes professionnelles en demandant des renseignements pertinents.

La description de la prestation doit impérativement donner des précisions sur les questions écologiques (végétation, interconnexion, climat, eau, etc.). Il est recommandé pour les procédures sélectives d'intégrer des critères adaptés aux équipes juniors. Ces critères de sélection doivent permettre d'assurer qu'au moins une équipe junior franchira l'obstacle d'une procédure sélective.

Davos Quality System

La FSAP est très heureuse de voir l'Office fédéral de la culture poursuivre le processus lancé avec la Déclaration de Davos autant dans sa thématique que sur le plan politique. Le Davos Quality System proposé aide à concrétiser la compréhension holistique de la culture du bâti telle que formulée dans la Déclaration de Davos.

Les huit critères présentés (Governance, Functionality, Environment, Economy, Context, Diversity, Sense of Place et Beauty) sont bien choisis et couvrent un large spectre de valeurs et de perceptions. La FSAP partage la volonté de valoriser les critères sociaux, culturels et émotionnels au même titre que les critères plus techniques et économiques. Malheureusement, « l'environnement » est avant tout considéré comme un bien à protéger et toute intervention est a contrario comprise alors comme un dérèglement ou une perturbation. Ce qui réduit inutilement la compréhension de la culture du bâti. La culture du bâti permet non seulement de préserver l'environnement mais aussi, dans le meilleur des cas, d'avoir un impact positif sur sa qualité. Le terme de paysage est également compris et formulé de manière trop passive. Le paysage est vu avant tout comme ressource et base de la culture du bâti. Dans ce sens, le « paysage » est principalement associé à des objectifs de préservation, de protection et d'intégration. Or, du point de vue de la Convention européenne du paysage (et bien sûr de l'architecture paysagère), le paysage est également un sujet de la planification, du développement ciblé et de l'aménagement.

Relève

Commission pour la promotion de la relève

L'assemblée générale a adopté en 2020 le nouveau règlement sur le « Prix de la relève de la FSAP ». Irina Glander et Felix Eder ont maintenant rejoint les membres Friederike Meinhard, Salome Gohl, Anne-Kristin Läng et Daia Stutz. Ce nouveau règlement rebaptise le prix Evariste Mertens en « Prix de la relève de la FSAP » et la commission de concours en « Commission pour la promotion de la relève ». Cette commission se consacre à l'avenir à ce thème pour laisser tout le domaine général de la concurrence et de la passation des marchés aux organes responsables de la SIA et, le cas échéant, au comité.

Ses membres se sont rencontrés lors de six réunions où différents sujets ont été traités, dont en particulier la recherche de partenaires et de projets pour le Prix de la relève de la FSAP 2020/21. Un partenariat a été (dans un premier temps) conclu avec la ville de Sion et un projet concrètement formulé. Les premières réunions sur place ainsi que la composition du jury étaient déjà organisées mais finalement, le projet est malheureusement tombé à l'eau car le conseil municipal a refusé le budget requis pour sa réalisation. Un autre projet envisagé avec les CFF dans le cadre du prix de la relève n'a pas pu non plus être mené à bien pour des questions de budget. Un projet potentiel, un axe d'espaces ouverts à Posieux pour l'Office fédéral des constructions et de la logistique, est actuellement en discussion et devrait être soumis à un appel d'offres en 2022 ; une première rencontre avec l'OFCL a eu lieu le 3 novembre 2020. Ce projet est désormais confirmé. La prochaine étape consiste à discuter du calendrier et des interfaces avec l'OFCL.

La Commission a rencontré le « Forum Paysage, Alpes, Parcs » pour échanger des idées sur le lancement d'un prix de la recherche. Ce projet est en cours de développement. D'autres comme un programme de parrainage et un « marché » virtuel sont également en préparation. L'idée de proposer un mandat de soutien en aménagement pour les bureaux juniors a été de nouveau écartée.

Règlement « Prix de la relève FSAP »

La Fédération Suisse des Architectes Paysagistes (FSAP) organise tous les deux ans depuis 1988 le « Prix de la relève de la FSAP » qui est destiné à de jeunes architectes paysagistes. Créé en 1988, ce « Prix de la FSAP » s'est appelé dès 2002 « Prix Evariste Mertens » et a été rebaptisé « Prix de la relève de la FSAP » en 2020.

Son objectif est d'encourager les compétences professionnelles de la relève et de faciliter ses débuts dans la profession. Il permet aux participants de s'affirmer de manière autonome dans leur domaine professionnel, de se créer des réseaux et d'acquérir de l'expérience dans le contexte concurrentiel. Ces participants pourront dans le meilleur des cas planifier et accompagner un projet tout au long des phases de planification, allant du concours à la réalisation, mais aussi faire partie du jury qui attribuera le prochain prix.

Le « Prix de la relève de la FSAP » est proposé, organisé et remis par la FSAP chaque fois en coopération avec une institution partenaire (Confédération, canton, commune, fondations, investisseurs, groupes d'intérêts, promoteurs, etc.). La Commission pour la promotion de la relève de la FSAP définit le sujet du concours en accord avec le comité de la FSAP et l'institution partenaire. C'est ensuite cette institution partenaire qui est chargée de préparer et d'organiser la procédure du concours.

Ce prix offre l'occasion de traiter d'enjeux actuels et de nouvelles tâches à accomplir dans le domaine des espaces ouverts et de l'aménagement du paysage, et ce dans le cadre d'une coopération interdisciplinaire définie en fonction du problème donné. Il récompense des solutions d'aménagement avant-gardistes ou des travaux de recherche. Les tâches choisies doivent être réalisables par les jeunes architectes paysagistes au prix d'un effort raisonnable, mais aussi leur laisser une marge de liberté suffisante pour démontrer leurs connaissances professionnelles et leur créativité. La mission peut être appréhendée comme un concours d'idée ou un concours de projets. Les thèmes du concours sont choisis pour faire valoir la pluralité de l'architecture paysagère et les tâches peuvent également comporter des questions théoriques.

Le « Prix de la relève FSAP » s'adresse à des personnes physiques de nationalité suisse ou autre, ces dernières devant avoir leur résidence permanente en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein et donc être en possession d'un permis de séjour ou d'établissement. Pour être éligibles, ces personnes doivent justifier d'un diplôme (bachelor, master, MAS) en architecture paysagère délivré par une université ou une haute école spécialisée suisse ou étrangère ou être un membre individuel de la FSAP. La participation ou l'admission est autorisée jusqu'à 35 ans révolus.

Chaque jury se compose de représentants de l'institution partenaire, de membres de la FSAP ainsi que d'autres professionnels choisis. Les membres du jury sont nommés d'un commun accord par l'institution partenaire et la Commission pour la promotion de la relève.

Dessinateur/dessinatrice CFC en architecture du paysage

Plavenir

Le comité de direction de Plavenir s'est rencontré quatre fois au cours de l'exercice. Lors de l'assemblée générale 2020, Henrietta Krüger a été élue nouveau membre du comité à l'unanimité (en remplacement d'Urs Wiederkehr). Plavenir entend concentrer dans son comité toutes les disciplines ainsi que toutes les « grandes » associations membres. La Swiss Engineering UTS, qui n'était pas encore représentée au sein du comité, a pu déléguer Markus Kobel au comité de direction de Plavenir au cours de la dernière année. La FSAP est représentée par Fabian Haag.

Le budget 2021 et le budget brut 2022 sont prêts. Le besoin de fonds pour 2022 sera élevé en raison des trois gros projets « Révision des prescriptions sur la formation », « Établissement d'un fonds en faveur de la formation professionnelle » et « SwissSkills 2022 ». Pour équilibrer le budget, il est nécessaire de trouver de nouveaux membres de soutien qui apportent une aide financière à Plavenir.

La révision des prescriptions sur la formation coûte cher et ne saurait être seulement financée par le budget « normal » de Plavenir. Plavenir a donc déposé une demande auprès du SEFRI pour un cofinancement du projet « Révision des prescriptions sur la formation », et a reçu une réponse favorable. Le projet englobe l'analyse ainsi que l'élaboration du profil de qualification et du plan de formation. L'objectif est de pouvoir financer les activités de mise en œuvre avec les moyens provenant du fonds à créer en faveur de la formation professionnelle.

Le projet de révision a démarré au cours de l'exercice par une analyse détaillée se concentrant sur les quatre axes thématiques « Numérisation », « Développement du marché », « Énergie et environnement » et « Analyse des activités ». Des entreprises ont aussi été interrogées pour permettre de se faire une idée du quotidien actuel et futur des dessinateurs et dessinatrices. Ces travaux d'analyse ont permis d' dresser le profil professionnel et le profil de qualification mais aussi de redéfinir la profession avec ses missions et les compétences requises pour les accomplir. Les procédures de consultation et d'adoption par la Commission D+Q ont commencé au début de l'année 2021.

La 3e édition des championnats suisses des métiers « SwissSkills 2020 » devait se dérouler à Berne, mais cet événement d'ampleur a été supprimé en raison du COVID-19. Il est permis de penser que les préparatifs pourront servir, au moins en partie, pour la prochaine édition 2022.

Commission pour la formation professionnelle des dessinateurs spécialisés en architecture paysagère et aménagement du territoire BBK ZRL

Le développement d'un outil pédagogique pour les dessinateurs a été stoppé, en raison d'un manque de ressources. Compte tenu de la révision de toute l'ordonnance et du plan de formation qui est prévue sur les prochaines années, il faudra procéder à de nombreuses adaptations. Maintenant revu, le kit de démarrage pour entreprises qui comporte des outils de travail et des échéanciers est prêt à être traduit. La fiche technique destinée aux entreprises formatrices a été adaptée et peut être téléchargée sur le site de la FSAP.

Ce sont 18 apprenants qui ont commencé en août la formation de dessinateurs, spécialisation architecture paysagère. Markus Bürgler, le représentant de la BBZ, a pris sa retraite. Nous le remercions cordialement de son engagement. Il est désormais remplacé par Andrea Spielker qui enseigne le dessin à la BBZ. Il a fallu également annuler la semaine dédiée au dessin.

Les deux cours interentreprises, qui réunissaient en tout 63 participants (dessinateurs spécialisés en architecture paysagère et aménagement du territoire), se sont déroulés pendant la semaine 41 à Zurich. Le premier cours interentreprises, qui avait pour thème « Nous démarrons dans la profession », a eu lieu avec les dessinateurs en aménagement du territoire. Vingt apprenants en architecture paysagère (dont deux francophone) et onze en aménagement du territoire y ont participé. Le deuxième cours interentreprises, qui s'est tenu du 5 au 10 octobre 2020, portait sur le thème « Nous saisissons un lieu ». Dix-neuf apprenants en architecture paysagère (dont un francophone) et douze en aménagement du territoire y ont participé.

La procédure de qualification a demandé un peu plus d'organisation qu'en temps normal. En 2020, 21 apprenants ont obtenu leur diplôme, dont 17 du canton de Zurich et quatre de la Suisse romande. Huit de ces 21 apprenants étaient des femmes. Les examens écrits sur la culture générale et les connaissances professionnelles n'ont pas eu lieu en raison du COVID-19. Les TPI ont été effectués en télétravail. Les présentations des travaux et les entretiens ont eu lieu le 26 juin 2020 par visioconférence et 21 certificats de capacité ont pu être délivrés. Félicitations aux diplômés !

Organisation

Confirmation de la coprésidence

L'assemblée générale du 13 novembre 2020 se déroulant en visioconférence en raison du Covid-19, l'ordre du jour s'est limité aux seuls points requis par les statuts : approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale, adoption du rapport annuel, des comptes, du budget et décharge du comité ainsi qu'élections. Le mandat de quatre ans des délégués, des commissions et du comité a pris fin en 2020 et le prochain mandat durera jusqu'à l'assemblée générale de 2024. Les délégués ainsi que les membres des commissions et du comité se sont représentés et ont été confirmés dans leurs fonctions. Felix Eder et Irina Glander ont été pour la première fois élus dans la Commission pour la promotion de la relève.

La durée du mandat de la présidence est d'un an. Claudia Moll et Jan Stadelmann se sont proposés pour continuer leurs fonctions à la coprésidence. Ce puissant double mixte a été élu à l'unanimité.

Finances

Comptes annuels et bilan 2019

Les comptes 2019 se sont clos sur un bénéfice de CHF 8840.21. Les recettes de la FSAP, qui s'élèvent en 2019 à CHF 599'225.76, dépassent légèrement les prévisions du budget. Elles sont près de 20 % supérieures à celles de l'année précédente. Cette différence est essentiellement due aux revenus obtenus seulement tous les deux ans par le manuel de l'architecture paysagère suisse. Concernant les cotisations des membres, l'augmentation constante du nombre de membres a eu un effet positif sur les recettes qui ont été de 6 % supérieures à 2018. Des revenus supplémentaires ont également été générés par les deux événements « Biodiversité » et « Urban Forestry ». Le total des dépenses a à peu près correspondu au budget. Le montant supplémentaire de CHF 20'000 qui avait été accordé par l'assemblée générale pour la stratégie de communication n'a été utilisé que de moitié.

Le bilan affiche un bénéfice de CHF 8'840.21. Le capital propre de la FSAP s'élève donc actuellement à CHF 86'329.99, dont 35'369.90 sont affectés en réserve pour le fonds de recours juridique. Ce bilan positif est d'autant plus réjouissant qu'il a été obtenu malgré le surplus de tâches requises par la réorganisation de la communication. Il a été réalisable notamment grâce aux nombreuses heures de travail effectuées bénévolement dans les différents comités ainsi qu'au grand engagement du secrétariat général et du comité directeur.

Budget 2020 et 2021

En raison de son report en novembre, l'assemblée générale s'est vue à la fois présenter le budget 2020 et le budget 2021. Le budget de l'année à venir sera désormais soumis à son approbation afin d'éviter au comité de devoir travailler sans budget approuvé pendant le premier semestre.

Avec un bénéfice de CHF 1200, la fédération affiche un budget équilibré. Au total, les recettes se sont élevées à CHF 543'500. Nous nous réjouissons du soutien financier de CHF 39'000 qui a été accordé par l'OFEV pour le projet « Conséquences du réchauffement climatique sur les espaces ouverts urbains ». Les dépenses budgétisées se sont élevées à CHF 542'300. Le poste budgétaire pour les « contributions de soutien aux projets » a été relevé à CHF 20'000. Le comité souhaite ainsi promouvoir les projets qui offrent une meilleure visibilité à l'architecture paysagère et prévoit d'augmenter ce montant si la demande le justifie et les recettes de la fédération le permettent.

L'année 2021 affiche également un budget équilibré avec un petit bénéfice de CHF 1000. Les recettes budgétisées pour l'année 2021 sont au total de CHF 565'500, les dépenses de CHF 564'500.

Nouveau fonds dédié aux projets

L'assemblée générale 2020 a adopté le règlement « Contributions de soutien aux projets ». L'objectif de ce règlement et du fonds « Contributions de soutien aux projets » est d'encourager les projets qui sont développés par des groupes régionaux, spécialisés ou de travail, des membres de la fédération, le comité ou des organisations proches. Ce fonds est sous la surveillance du comité.

Les contributions de soutien proviennent du budget ordinaire ou bien d'un fonds « Contributions de soutien aux projets » créé à cet effet. Le fonds « Contributions de soutien aux projets » est spécialement récolté pour soutenir des projets : il est alimenté par les montants budgétés sous « Contributions de soutien aux projets » qui n'ont pas été utilisés, mais éventuellement aussi par les excédents du bénéfice annuel et des dons volontaires.

Les ressources du fonds peuvent être prélevées pour financer les projets dignes de soutien qui dépassent le montant prévu au budget ordinaire. Lors de toute réunion du comité, les membres ainsi que les groupes régionaux, spécialisés ou de travail de la FSAP peuvent déposer des demandes de « contributions de soutien aux projets ». Ces projets doivent soit nourrir le thème annuel de la FSAP, soit apporter une

véritable plus-value à la profession, améliorer la visibilité de l'architecture paysagère dans l'opinion publique ou dans l'univers professionnel ou représenter une forte innovation. La présidence du comité est habilitée à valider les demandes de CHF 2'000 maximum, pour les demandes allant au-delà, c'est le comité qui décide.

Groupe spécialisé de gestion et de réhabilitation des jardins historiques

Ce groupe spécialisé avait prévu quatre excursions, dont une seule a pu avoir lieu. Le 23 octobre, il a visité Winterthur sur le thème « Espaces ouverts de l'époque moderne ». Le vaste ensemble Grüzefeld (1965-1967) ainsi que le quartier Grabenacker (1943-1945) illustraient les enjeux très actuels que représentent les espaces ouverts modernes en termes de sauvegarde de patrimoine (jardins historiques).

La visite du complexe Grüzefeld, conçu par le bureau des architectes Cramer, Jaray, Paillard et Leemann, ultérieurement rejoint par l'architecte paysagiste Ernst Cramer, a montré la tension entre préservation et réhabilitation contemporaine. L'aménagement de ces espaces ouverts s'y présente sous une forme déjà très banalisée. Nora Bruske (Service patrimoine du canton de Zurich) et Brigitte Nyffenegger (bureau Umland) ont donné des informations sur l'évaluation des bâtiments et jardins historiques, Stephan Herde (bureau Krebs Herde) a présenté le concept de développement des espaces extérieurs suite à un concours. À l'exemple de l'établissement scolaire voisin Gutschick, incroyablement bien préservé, les visiteurs ont pu découvrir la force créatrice de l'architecte paysagiste Willi Neukom et des éléments de design sculptant un paysage aux allures artistiques.

Construit selon les principes de la cité-jardin, le complexe de logements coopératifs Grabenacker applique une rigoureuse stratégie de rénovation et de densification qui s'appuie sur un rapport de conservation des jardins historiques et un plan d'aménagement privé. Brigitte Nyffenegger a présenté la valeur de protection et le projet de direction pour l'espace ouvert. Les interventions contemporaines et les densifications structurelles renforcent les spécificités du site et la qualité des espaces ouverts collectifs et publics.

Groupe régional Argovie

Un groupe de travail de cinq membres, déjà constitué depuis fin 2019, s'est en début d'année particulièrement penché sur le thème du climat urbain. La fédération faitière

FSAP a annoncé la publication d'une prise de position sur le thème « Conséquences du réchauffement climatique sur les espaces ouverts urbains », le projet pilote du canton d'Argovie « Urbanisation adaptée aux fortes chaleurs des communes rattachées à une agglomération » est en cours et certains partis cantonaux ont mis ce thème en tête de leur programme. Hans-Dietmar Koeppel représentera donc le groupe régional au sein du groupe de suivi dédié à la prise de position de la FSAP.

Trois des quatre réunions prévues ont pu avoir lieu malgré la pandémie. Une excursion aux jardins du monastère de Wettingen a également été organisée début juillet. Peter Paul Stöckli du bureau SKK Landschaftsarchitekten a fait office de guide aux côtés de Katrin Cavigelli, la directrice adjointe des jardins.

L'entretien annuel entre une délégation du groupe régional et une délégation du département Nature + Paysage (N+L) de l'office Paysage et eau (ALG) s'est tenu comme prévu début mars. Différents thèmes ont été débattus, dont le programme Nature 2030 ou un guide sur des mesures de compensation écologique. L'excursion traditionnelle à laquelle peuvent participer tous les membres intéressés du groupe régional et du département N+L a malheureusement été supprimée en raison du COVID-19. Il faut espérer qu'elle pourra être rattrapée cette année. Un autre entretien a eu lieu en ligne avec l'Office des ponts et chaussées (ATB) début novembre. Il y était ici notamment question du projet pilote BIM, de la base technique « Infrastructure écologique et procédure de mise en œuvre des aménagements paysagers des routes (Ökologische Infrastruktur und Vorgehen zur Umsetzung aus Strassenbegleitflächen) » ainsi que des nouveautés de la SN 40 557 (protection des arbres).

Groupe régional Berne - Soleure

En raison de la pandémie du COVID-19, aucun événement n'a eu lieu, les entretiens avec les autorités ont été réduits à leur minimum et se sont tenus en ligne. Dans le cadre de la conférence des présidents et présidentes des associations professionnelles des planificateurs du secteur de la construction de Berne (Präsident/innenkonferenz Bernischer Bauplanungsfachverbände PKBB) les entretiens annuels qui se sont tenus avec les autorités sont les suivants :

L'entretien entre le maire, d'autres représentants de la ville de Berne et la conférence PKBB portait sur les projets actuels de planification et de construction de la ville, dont notamment le projet « Avenir de la gare de Berne ». La réunion de cette année, à laquelle participait Christoph Neuhaus, le directeur des travaux publics, des transports et de

L'énergie du canton de Berne, avait pour thème la réorganisation et la nouvelle direction de l'Office des immeubles et des constructions.

Groupe régional Suisse centrale / Tessin

L'année 2020 a été marquée par plusieurs programmes stratégiques de la ville de Lucerne tels que la rive gauche, la gare souterraine et d'autres sites importants. La ville a ainsi pris la sage précaution de prendre en main son aménagement. Elle reconnaît l'importance et la valeur des espaces ouverts et témoigne de sa volonté d'assurer un développement urbain de qualité.

Pour cause de pandémie, l'assemblée générale de la FSAP 2020, qui avait été organisée, comme le veut le roulement, par le groupe régional Suisse centrale /Tessin, n'a pas pu, malgré de nombreux reports, avoir lieu comme prévu à Zoug. Mais ce n'est que partie remise puisque l'assemblée générale 2021 est maintenant prévue à Zoug. Les préparatifs n'étaient donc pas inutiles et les collègues de la Suisse orientale devront donc attendre leur tour en 2022.

L'association Observatoire des marchés publics en Suisse centrale (BWA Zentralschweiz) a été créée en Suisse orientale en 2019. Comme l'organisation partenaire des cantons de Genève et de Vaud, la BWA s'engage activement en faveur de concours, mandats d'études et appels d'offres qui soient conformes, notamment dans les secteurs architecture, urbanisme, architecture paysagère et ingénierie. LA BWA évalue les procédures en cours en s'appuyant sur les règlements SIA 142, 143 et 144 ainsi que la législation en cours et prend ensuite position en appliquant le système de SMILEYS connu de ses régions. Les analyses des concours, mandats d'études et appels d'offres sont réalisées à la demande de la BWA par des architectes, architectes paysagistes et/ou ingénieurs expérimentés et compétents. Pour l'Observatoire des marchés publics en Suisse centrale (BWA Zentralschweiz), il est important que les appels d'offres publics soient publiés de manière transparente et équitable, et que la procédure choisie soit justifiée. Les évaluations et avis critiques semblent avoir un effet positif sur la culture de la concurrence.

Groupe régional Suisse du Nord-Ouest

L'année passée avait en fait bien commencé. Le groupe régional s'est investi à Bâle dans le projet « Swissbau Focus », a pu organiser son propre événement avec des partenaires et participer en tant que partenaire à deux autres événements. Les retours ont été très positifs !

Puis malheureusement, le COVID-19 n'a pas tardé à arriver, balayant d'un coup le planning de l'année et entraînant l'annulation de nombreux événements.

Le groupe de travail a pu maintenir sa réunion ordinaire du printemps en mars, mais la réunion d'automne a dû être annulée. Les Deux Bâle ont été le théâtre de deux rencontres, l'une avec des représentants du gouvernement, l'autre avec les chefs de département. Cet échange, qui est désormais devenu une tradition, a largement fait ses preuves comme outil d'information direct. L'Observatoire des marchés publics de la Suisse du Nord-Ouest a analysé 18 appels d'offres, dont aucun toutefois ne concernait l'architecture paysagère. La coopération avec les associations SIA, BSA et FSU continue à bien se passer. Une grande réunion était prévue en 2020, sous l'initiative de la SIA, avec toutes les associations d'architectes et d'ingénieurs mais a dû être reportée à une date inconnue en raison de la pandémie.

Le déjeuner mensuel s'est encore mieux établi, malgré quelques annulations. Une visite des Pépinières Bauer sous le thème « Les précieuses plantes de l'avenir » et un exposé sur « BIM dans l'architecture paysagère » chez Computerworks avaient été proposés en amont. Il y eut également différentes manifestations comme le 2e événement de formation continue proposé dans le cadre du Swissbau aux apprenants de dessin en aménagement paysager, ou la rencontre traditionnelle de Fribourg-en-Brigau avec les collègues du sud de l'Allemagne sur le thème de « Jeux et sport ».

Groupe régional Suisse orientale

Quatorze architectes paysagistes ont participé à une soirée le jeudi 6 février. Adrian Stolz, qui dirige depuis 2019 le service des parcs et promenades de Saint-Gall, Stadtgrün St. Gallen, a animé une visite guidée du centre d'entretien créé en 2015. À cette occasion, il a donné un bref aperçu de l'activité de son service depuis sa prise de fonction et esquisé ses perspectives. L'événement du printemps, dans le cadre duquel se tient l'assemblée annuelle du groupe régional Suisse orientale, n'a pas eu lieu en raison des mesures sanitaires établies par l'OFSP en réponse au COVID-19.

Le vendredi 21 août, vingt personnes ont suivi l'invitation à l'excursion d'automne sous un ciel estival. Christian Bärlocher a proposé une visite de l'entreprise Bärlocher Steinbruch de Staad en faisant découvrir l'intéressante genèse de la pierre ainsi que sa transformation et sa production au sein de l'entreprise.

Si le forum d'architecture de Suisse orientale a pu organiser quelques événements sous le thème de l'année « Schönheit », le COVID-19 l'a toutefois forcé à annuler la table ronde prévue sur des thèmes spécifiques à l'architecture paysagère ainsi que la tournée annuelle de l'architecture paysagère « LandschaftsarchitekturTour ». Le débat axé sur la culture du bâti régionale continuera d'être encouragé sous le format « Le bon bâti » (Gutes Bauen) dans une série d'articles de la presse quotidienne. La FSAP est représentée dans la commission de rédaction par Matthias Biedermann pour la période 2020/2021.

Le comité directeur s'est réuni à trois reprises. Il travaille notamment sur une brochure de présentation qui est calquée sur le modèle de Genève et devrait être envoyée à toutes les communes de Suisse orientale en 2021.

Groupe régional Suisse romande

Le 16 janvier 2020, il s'est tenue une réunion dans le Jardin botanique alpin de Meyrin. Le groupe régional se trouve maintenant sous la coprésidence de Valérie Hoffmeyer et Maxime Monnier qui remplacent la présidente de longue date, Cécile Passet.

Le groupe régional soutient le Forum Bâtir et Planifier en lui accordant CHF 1000.00. Véronique Bovey, Jan Forster et Lou Wagner représentent l'architecture paysagère au sein du comité d'organisation. La 16^{ième} édition du forum, qui était prévue le 25 novembre dans la salle de spectacles de Renens sous le slogan « Inverser le regard », a dû toutefois être reportée à 2021 pour les raisons qu'on connaît. Le groupe régional a également participé à la Quinzaine de l'urbanisme Genève, à la fondation vaudoise CUB et à la Consultation Grand Genève qui a été lancée par la Fondation Braillard.

En réponse au courrier du 18 octobre 2019 du groupe régional, la ville de Lausanne a invité à proposer des candidats à sa Commission consultative d'urbanisme et d'architecture. Gaëlle Hermabessière y représentera les intérêts de l'architecture paysagère. Dans un autre courrier daté d'août 2020, le groupe régional réclame la protection juridique des arbres remarquables à titre de monuments naturels.

Groupe régional Zurich

Le noyau dur du groupe régional Zurich comptait en 2020 six membres de la FSAP. Même si le poste de la présidence est resté vacant, différents thèmes spécifiques à la profession ont été traités au cours de six réunions par Inès Jomni

(formation continue), Antonia Koukouvelou (communication), Markus Fierz (contact avec les autorités), Daniel Ernst (excursions), Sarem Sunderland (finances) et Tobias Berger (assesseur). Ces réunions, qui se tiennent normalement tous les deux mois dans les locaux de Grün Stadt Zürich, le service des espaces verts, ont été pour la plupart organisées en ligne en raison de la pandémie.

Les échanges et le contact avec les autorités compétentes et associations concernés ont été poursuivis bien que réduits et généralement sous format numérique. Grâce à la participation à la conférence des associations des architectes et ingénieurs de Zurich, il a été possible de faire valoir les préoccupations émises par la FSAP sur l'espace économique de Zurich face au COVID-19 lors d'une table ronde avec Carmen Walker-Späh, directrice de l'économie du canton de Zurich. Deux visioconférences ont permis de discuter avec le conseil municipal de Zurich sur le plan directeur communal de Zurich. La conférence des planificateurs et ingénieurs a organisé pour la troisième fois un événement cantonal et municipal qui s'est tenu en automne. Cet événement, qui portait cette année sur le thème « Comment les villes et les communes répondent-elles au défi posé par le changement climatique ? » a lui aussi eu lieu en ligne en raison de la pandémie. Il constitue chaque année une plateforme excellente pour mettre en valeur la compétence des planificateurs au niveau politique.

2020 a été l'occasion d'échanger avec la conférence des associations des architectes et ingénieurs de Zurich, mais aussi avec le service des espaces verts de la ville (Grün Stadt Zürich - GSZ). Par ailleurs, le groupe est régulièrement en contact en fonction des thèmes actuels avec l'Office cantonal des ponts et chaussées (TBA), l'Office des transports (AfV), le service cantonal des monuments historiques et l'Office du développement territorial (ARE).

La pandémie a malheureusement obligé à annuler toutes les excursions et même le repas de Noël n'a pas pu avoir lieu.

Réseau

Conseil SIA du groupe professionnel architecture

En cette année particulière 2020, les rencontres du groupe professionnel Architecture (BGA) ont principalement eu lieu en ligne. Si cette situation n'a pas facilité la coopération, il a été toutefois possible de mener des échanges fructueux et de s'impliquer activement dans la SIA. En début d'année, le conseil du groupe professionnel comptait 25 personnes représentant les différents régions (linguistiques), associations spécialisées et orientations professionnelles, dont sept au comité directeur qui gèrent activement aussi différents ressorts : Astrid Dettling (vice-présidente), Monika Geissler, David Leuthold, Jacqueline Pittet, Heidi Stoffel, Peter Zwick ainsi que le président, Peter Dransfeld. À la réunion du conseil d'octobre 2020, Adrian Berger a rejoint à la fois le conseil et le comité.

Les deux réunions du conseil qui étaient prévues en présentiel ont dû être annulées en dernière minute. Une correspondance intensive a permis de préparer l'assemblée des délégués et les positions ont été clarifiées lors d'une visioconférence du comité. Le BGA, qui représente un quart des voix des délégués, a ainsi pu intervenir activement dans les thèmes actuels de la SIA malgré les conditions difficiles.

La passation des marchés constituait en 2020 l'une des principales préoccupations du groupe professionnel. La version remaniée du Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture SIA 144 a fait l'objet d'un débat soutenu et de controverses. Les membres du conseil du groupe professionnel Architecture ont donc élaboré deux prises de position, une pour la Suisse alémanique, l'autre pour la Suisse romande. En effet, l'évaluation équitable des prestations architecturales en rendant justice à leur qualité est et reste une tâche délicate.

Le conseil du groupe professionnel Architecture s'est réuni exceptionnellement en présentiel en juillet 2020. Fabienne Plüss, Christoph Starck et Thomas Müller ayant également été invités à cette réunion, le conseil a pu directement s'entretenir avec la direction. Les questions de politique associative qui avaient été soulevées lors de l'assemblée des délégués ont également pu être traitées. Le caractère informel de cet échange, qui était intégré à un programme culturel et social, a permis d'ouvrir le dialogue auquel ont également participé le président de la section Thurgovie Ueli Wepfer et son suppléant, le conseiller national Kurt Egger. Il est prévu de renouveler cet échange informel en 2021.

Conseil SIA du groupe professionnel Environnement

Les personnes qui représentent « officiellement » la FSAP comme fédération professionnelle au sein de la SIA sont membres du groupe professionnel Architecture. En raison des domaines d'activité où interviennent les architectes paysagistes dans la planification du territoire et de l'environnement, la coopération de la FSAP au sein du groupe professionnel Environnement est souhaitée autant de la part du groupe professionnel que de la FSAP. À titre de membre individuel de la SIA, J. Wartner est membre du conseil du groupe professionnel Environnement tout en représentant la FSAP en tant que professionnel. Le conseil s'est réuni quatre fois en 2020, dont trois fois dans le cadre d'une visioconférence.

La qualité du suivi environnemental de la phase de réalisation (SER) n'a jamais fait jusqu'ici l'objet d'un examen approfondi ou d'une évaluation critique. Le groupe professionnel Environnement en a donc redéfini les axes thématiques en les classant par ordre de priorité et en les répartissant sur quatre cahiers des charges. Les axes suivants ont été identifiés : conditions-cadres, instruments de travail, définition des fonctions et formation professionnelle et continue. Après le calme du printemps dû au COVID-19, il a fallu s'entretenir pendant l'été avec la Confédération et les cantons afin de trouver des partenaires susceptibles de travailler sur ces quatre axes. La SIA s'est attelée à la question « définition des fonctions » en formant un groupe de travail qui s'est penché en hiver 2020 sur la thématique, le cahier des charges, l'organisation et la direction ainsi que le financement du groupe.

La thématique « Paysage – Constructions hors zone à bâtir » a également été sujet à débat : au sein d'un atelier réunissant des représentants agricoles et d'un échange avec la commission des normes environnementales et de développement durable (KNU). Il s'agit ici d'aborder avec l'Union suisse des paysans le sujet complexe des « constructions hors zone à bâtir » et de démontrer à l'aide d'exemples concrets combien une planification et un aménagement de qualité ainsi qu'une approche et réalisation économiques sont essentiels pour assurer un aménagement durable. Une ébauche de projet est en cours d'élaboration, notamment avec le soutien de l'institut ILF de la Haute école spécialisée Ost, Dominik Siegrist.

Le groupe professionnel Environnement s'est engagé pour que le changement climatique et l'adaptation climatique deviennent une priorité de la SIA. Cet investissement a porté ses fruits : l'un des trois thèmes stratégiques de la SIA adopté par l'assemblée des délégués 2020 pour les an-

nées 2020 et 2021 porte sur la « protection du climat / l'adaptation au changement climatique ». Le groupe professionnel Environnement et ses associations spécialisées se sont également exprimés sur des questions environnementales et ont émis en 2020 différentes prises de position. La FSAP a donné son avis sur les thèmes qui la concernaient.

Commission SIA pour le règlement concernant les prestations et les honoraires RPH 105

À l'automne 2019, la commission centrale des règlements a décidé la révision et l'harmonisation des règlements sur les prestations et les honoraires (RPH) en vue d'en assurer à long terme la viabilité et l'applicabilité. Cette révision concerne RPH 102, 103, 105 et 108 et suit les objectifs suivants : les règlements restent à l'avenir aussi la référence pour les processus de planification. Ils servent de base à la coopération interdisciplinaire, couvrent le cas normal, ne prescrivent aucune méthode et sont largement appliqués. La durée du processus de révision n'est pas encore déterminée.

Six groupes de travail interdisciplinaires se penchent sur la révision des différents thèmes depuis le début de l'année 2020. La thématique de l'auxiliaire de calcul est également un sujet à l'ordre du jour. Selon toute vraisemblance, la formule basée sur les coûts d'ouvrage déterminant le temps nécessaire sera remplacée par des bases de données de référence.

Commission des concours et des mandats d'études SIA 142/143

À cause du COVID-19, la commission de concours s'est réunie en visioconférence deux fois sur une demie journée, une fois toute la journée et plusieurs fois répartie en différents groupes de travail. Le thème majeur est la révision de nombreuses normes et lignes directrices d'une part suite aux interventions de la COMC, et d'autre part dans le cadre des révisions habituelles. En 2020, la commission a préparé de gros travaux de révision et regroupé par thème les différents textes figurant dans les normes et directives, pour pouvoir ensuite les comparer de manière cohérente les uns aux autres et les remanier. Ce travail a été réparti sur différents groupes de travail qui se sont rapidement mis à la tâche.

D'autres thèmes d'actualité concernent l'impact qu'ont sur les concours la nouvelle loi sur les marchés publics (LMP) et l'ordonnance y afférente (OMP). Suite à une demande, il a été proposé de modifier la définition des « équipes juniors »,

car la limite d'âge de 35 ans et une définition purement basée sur l'âge ne correspondent plus aux projets de vie contemporains (deuxième formation, congé parental, etc.). La commission travaille actuellement sur une proposition dont la publication est prévue pour l'automne 2021.

Forum Paysages, Alpes, Parcs

Le Forum Paysage, Alpes, Parcs est une plateforme dédiée à la recherche sur le paysage, les Alpes et les espaces protégés. Il entend promouvoir les connaissances sur le paysage et sur les processus qui le transforment, et mettre en valeur les résultats de la recherche. Cette thématique complexe requiert différentes méthodes, approches et expériences ainsi qu'une interdisciplinarité englobant les sciences naturelles, sociales et économiques. Peter Wullschlegler représente le terrain au sein du comité consultatif du Forum.

En mars 2020, le Forum Paysage, Alpes, Parcs a défini sa stratégie pour les prochaines années en précisant les tâches et la mission du Forum, ses activités et son organisation. Pour pouvoir développer les qualités du paysage et en créer de nouvelles en Suisse comme dans le monde entier, il est nécessaire (1) de comprendre les processus sociétaux, politiques et économiques qui produisent la diversité des paysages en interaction des régions, (2) de promouvoir un vaste dialogue de la société et des scientifiques sur les qualités du paysage et (3) d'en dériver, en impliquant les acteurs concernés, des concepts ciblés d'aménagement, de développement durable et de protection ainsi que des actions basées sur des conclusions scientifiques. Le Forum Paysage, Alpes, Parcs s'investit en faveur de ces trois enjeux sur le plan national et international.

Le Forum trouve sa légitimation notamment dans le débat sociétal sur les processus qui influent plus ou moins rapidement sur le paysage et à différents niveaux. Il intègre dans ses activités les tendances susceptibles d'influer sur le paysage et offre une plateforme à l'élaboration de solutions porteuses d'avenir. Ici, le thème « Sauvegarder, développer et promouvoir la qualité et la diversité du paysage » est plus que jamais d'actualité, tout comme le rôle capital que jouent les Alpes et les parcs dans une gestion innovante du paysage. Les espaces urbains et périurbains mais aussi certains espaces agricoles sont de plus en plus appréhendés comme des espaces expérimentaux permettant de tester des aménagements du paysage tournés vers l'avenir.

Le plus grand défi de la société du savoir, et donc la mission du Forum, consiste à mutualiser, synthétiser et rendre accessibles les connaissances générées par les acteurs de tout bord selon un principe de transdisciplinarité.

Congrès suisse du paysage 2020

La deuxième édition du congrès était consacrée au dialogue par-delà les frontières et examine les thèmes majeurs du paysage. Ce congrès qui devait se dérouler les 19 et 20 octobre 2020 à Lausanne a dû finalement se tenir lui aussi en ligne. Peter Wullschleger représentait l'architecture paysagère au sein du comité d'organisation.

Le paysage est l'assemblage de composantes naturelles, le sol, l'eau, le végétal ou le climat, et culturelles, à savoir toutes les interactions que nous entretenons avec elles. Cette définition large permet d'enraciner la plupart des thèmes qui ont parcouru cette deuxième édition du Congrès paysage.

L'événement s'est déployé de manière étonnamment fluide, malgré un programme très dense. Le principe d'une assemblée plénière, avec des interventions traduites en allemand ou en français, puis d'événements parallèles offrant des débats en groupes restreints, souvent portés par des tandems, a permis de multiples interactions entre les quelque 370 participants.

Même les excursions ont pu avoir lieu, grâce à la réactivité des professionnels de la région, qui ont emmené les congressistes sur des projets lausannois, caméra au poing. Un public connecté qui a dû lutter pour ne pas céder au picorage, au risque de perdre la substance des débats et présentations, forcément plus dilués en ligne qu'en présence réelle. Densité et qualité de vie, paysages urbains ou transfrontaliers, eau et arbres en ville sont quelques-uns des thèmes relayés ici, moins par souci d'exhaustivité que pour faire émerger les idées les plus innovantes.

Le sol, socle du paysage. Quel autre thème pour commencer ce congrès ? Partagée par Paola Viganò et Claire Guenat, respectivement architecte et biologiste à l'EPFL, cette conférence inaugurale a soulevé une des questions essentielles de la transition écologique, en particulier dans les villes. Comment passer de la technopole à l'agropole ? En reconsidérant la valeur des sols. Tous ont leur dignité, a rappelé Paola Viganò, même ceux qui sont aujourd'hui scellés et imperméabilisés sous les routes ou les parkings. Ils peuvent, moyennant aménagements et reconstitutions, retrouver des fonctions-clés contre le réchauffement climatique.

Les intervenantes ont rappelé les fonctions biologiques du sol vivant, en tant que lieu de production de nourriture, mais aussi d'habitat qui mérite protection. Pourquoi ? Parce que notre santé dépend de la sienne. « Il n'y a pas de santé individuelles, la mienne, la tienne, ou sectorielles, celle du sol, de l'air, de l'eau, mais une seule santé, a expo-

sé Paola Viganò, évoquant le concept « One Health », qui considère la santé comme un bien commun. Adopter ce regard change complètement la manière d'envisager la ville et l'urbanisme. » Ce duo formé par une architecte et une biologiste plaidant la cause du sol a illustré un nouveau paradigme en matière d'aménagement du territoire : les praticiens de la planification et de l'urbanisme rejoignent enfin ceux qui connaissent et travaillent avec le vivant, qu'ils soient biologistes ou paysagistes, pour qui la composante sol a toujours été centrale.

Autre thématique du paysage, l'eau a traversé maints débats, en particulier en lien avec la question des frontières, thème de ce deuxième Congrès. Utilisée historiquement comme une limite physique entre deux, voire trois entités administratives, communes, cantons ou pays, elle est désormais abordée comme un lieu commun, où se crée le paysage transfrontalier

Le paysage est aussi une affaire de perception et celle-ci varie selon les individus et les groupes sociaux. L'exemple des femmes et de leur relation à l'espace public est à cet égard éloquent. Le film « Chemins de femmes, toutes accès à l'espace public » explore les obstacles réels et quantifiables, mais aussi ceux plus diffus qui empêchent une pratique égalitaire de l'espace public. Dans un autre registre, la perception de ce que l'on pourrait appeler les (nouveaux) paysages de l'énergie provoque beaucoup d'opposition dans la population. C'est par exemple le cas lors de projets d'éoliennes ou de nouvelles lignes électriques, souvent rejetés pour des motifs de protection du paysage. L'EPF de Zurich a ainsi mis au point un outil de médiation qui intègre les contraintes de toute nature, de manière à produire une « carte des résistances ».

De l'atelier « Arbres en ville », particulièrement engagé, est ressorti le constat que l'acte de planter exige encore et toujours un travail de conviction, et cela dans presque tous les milieux qui font la ville, même si les services écosystémiques sont largement connus et reconnus. Planter reste un acte militant, car l'arbre pèse peu face aux multiples concurrences qui surgissent au fil des projets, réseaux en sous-sol, mobilités en surface, pression foncière... Et pourtant, a-t-on entendu, tant dans les propos de la Fondation pour le paysage que dans ceux de Grün Stadt Zurich, il faut planter, beaucoup et mieux, pour augmenter la canopée, c'est une question de survie face au réchauffement.

Un intervenant a même lancé l'idée de déconnecter les arbres du principe de la propriété, à la manière d'un patrimoine commun qu'il devient urgent d'inventorier, de protéger et de renforcer. Autres pistes : reconnecter les arbres au sol en luttant contre les sous-sols construits, uti-

liser les eaux de pluie pour l'irrigation des fosses de plantation, en un mot: donner les moyens nécessaires à la végétalisation. Mais sans volonté politique, a-t-il été scandé, les plus combatives des ONG ne feront jamais le poids.

construction suisse

La FSAP est membre du groupe principal Planification de construction suisse. Le secrétaire général Peter Wullschleger représente la FSAP aux trois à quatre réunions annuelles. Une grande importance est accordée aux échanges avec les autres associations d'architectes et ingénieurs et la fédération faîtière. Si les positions et intérêts des différents groupes principaux ne convergent pas toujours, il est enrichissant d'échanger les différents points de vue et arguments.

Tous les acteurs partagent la même volonté de renforcer une concurrence de qualité. En adoptant les projets, le parlement fédéral et l'autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp) ont réorienté le système des marchés publics : la concurrence de qualité est nettement renforcée par les critères tels que développement durable, coûts du cycle de vie, innovation, plausibilité de l'offre ou fiabilité des prix. C'est désormais « l'offre la plus avantageuse » et non plus « l'offre la moins chère » qui doit être retenue. Le parlement fédéral et l'AiMp fixent ainsi les lignes directrices pour une nouvelle culture d'adjudication. Il revient maintenant aux entités adjudicatrices et aux offrants d'appliquer les règlements pour instaurer et entretenir cette nouvelle culture. construction suisse reste en dialogue avec les maîtres d'ouvrage publics et les autorités pour défendre et encourager de manière proactive et exhaustive la mise en œuvre de la LMP et de l'AiMp et aider au changement de paradigme.

Les associations sectorielles et organisations du secteur suisse de la construction, dont la FSAP, ont rédigé sous la direction de construction suisse une déclaration commune qui a été publiée en janvier 2020. Elles adhèrent à une concurrence libre et loyale et condamnent toute tentative engagée pour la fausser. Un message qu'elles entendent porter tant en interne qu'en externe. Des mesures de communication ainsi que des formations sont prévues pour instruire et informer le milieu de la construction.

Table ronde sur la culture du bâti

Les membres de la table ronde se sont réunis au Technorama de Winterthur le 25 septembre 2020. Une visite guidée du nouveau parc leur a été proposée juste avant son inauguration où ils ont pu découvrir le spectaculaire Pont des Merveilles initié par la SIA.

Comme l'a rapporté Stefan Cadosch, le parlement a décidé d'attribuer une enveloppe supplémentaire de 20 millions de francs pour la culture du bâti, et une proposition minoritaire déposée au Conseil des États a fort heureusement été rejetée : elle visait à supprimer les fonds destinés à financer les mesures prises par l'Office fédéral de la culture dans le cadre de la stratégie Culture du bâti. La SIA avait influé dans ce sens sur le président de construction suisse. Les grandes activités de lobbying également engagées par Alliance Patrimoine ont porté leurs fruits.

Le président du conseil de la fondation, Ingo Golz, était invité à présenter la Fondation suisse pour l'architecture du paysage ainsi que les Archives pour l'architecture paysagère suisse. Les Archives gèrent une cinquantaine de fonds antiques et posthumes provenant de toute la Suisse mais essentiellement de la Suisse alémanique. Elles se sont donné pour mission d'assurer la préservation du patrimoine jardinier, la recherche, l'enseignement, les relations publiques et le réseautage européen. En ce qui concerne les fonds antiques et posthumes, on observe une évolution vers une plus grande variété, allant du projet particulier jusqu'à une échelle plus grande. La Fondation devient membre de la table ronde.

Fondation Culture du bâti Suisse

En octobre 2020, Peter Wullschleger, le secrétaire général de la FSAP, a rencontré à Berne, dans le cadre d'un échange informel, Peter Burkhalter, l'initiateur et secrétaire de la fondation Culture du bâti Suisse. Il lui a signalé que la FSAP serait intéressée par un partenariat, une collaboration lui semblant pertinente vu que l'architecture paysagère fait partie intégrante de la culture du bâti. La FSAP est prête à mettre son réseau et son savoir-faire professionnel au service de la fondation mais ne pourrait pas à l'heure actuelle envisager d'engagement financier. Son comité se réjouirait de voir un ou une architecte paysagiste siéger au sein du conseil de la fondation. De son côté, celle-ci réfléchirait à cette représentation de l'architecture paysagère et examinera notamment la possibilité de créer un comité consultatif.

Fédération internationale des architectes paysagistes IFLA

L'IFLA World Council Meeting, qui devait se tenir en pré-sentiel au mois d'août en Malaisie, a été reporté d'un an en raison de la pandémie. Il a été remplacé par une rencontre virtuelle les 25 et 26 septembre, où les votes ont été effectués en ligne.

Le président d'IFLA, James Hayter, a animé cette rencontre qui se déroulait à la même heure dans le monde entier. Grâce à la bonne préparation et à l'aide d'une entreprise professionnelle, ce mode de World Council s'est finalement avéré bien efficace, particulièrement pour les sujets arides tels que le budget et les finances, qui prennent d'habitude beaucoup de temps et donnent souvent lieu à de longues discussions. Les cotisations des membres sont désormais calculées en fonction de la puissance économique du pays telle que répertoriée par la liste de la Banque mondiale.

Le World Council avait pour thématique « Healthy and Inclusive Landscapes ». Dans l'année du COVID-19 où la santé est un sujet omniprésent, cette thématique s'inscrivait ingénieusement dans l'ODD 4 « Bonne santé et bien-être » des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, ce qui permettait de créer un lien entre le travail des architectes paysagistes et les objectifs généraux de l'ONU, ajoutant ainsi encore du sens à la profession. Comment un espace ouvert contribue-t-il à la bonne santé et au bien-être ? Selon l'OMS, il réduit le stress et favorise le bien-être physique, mental et social.

Commission d'experts

Après s'être réunie en janvier 2020 à l'occasion de la réunion annuelle obligatoire et de la journée de formation des experts, la commission d'experts s'est également retrouvée en septembre 2020 pour une nouvelle séance d'information. Après la vaste réorganisation de 2019 qui donna naissance au groupe « Experts JardinSuisse », le programme de 2020 comportait la rédaction du manuel à caractère obligatoire définissant le règlement d'organisation de ce groupe, réalisée sous la direction de Michael Ammann. « Experts JardinSuisse » rassemble des professionnels, évalue la qualité d'exécution et le professionnalisme des travaux et prestations d'horticulture et de paysagisme. À cet effet, ce groupe propose des rapports d'expertise et autres services professionnels tels que la réception de travaux, des expertises d'arbitrage, des inspections, etc.

Les expertises et autres services professionnels sont fournis par les experts certifiés de ce groupe. « Experts JardinSuisse » ne prend toutefois pas en charge les expertises de nature juridique. Giorgio Aeberli et Oliver Vogel continuent de représenter la FSAP au sein de cette commission qui, fin 2020, les a officiellement confirmés experts certifiés pour quatre nouvelles années.

REG

En 2020, la commission d'examen s'est retrouvée dans le cadre de deux réunions officielles où trois procédures d'examen complètes ont été effectuées en vue d'une admission dans le REG A (une admission, deux rejets). En 2020, le REG n'a malheureusement pas encore été en mesure d'actualiser les prescriptions spécifiques comme l'avait demandé la commission. Il est prévu de réformer la procédure d'examen. Un groupe de travail de la commission d'examen a soumis des propositions pour le nouveau recueil de dispositions. Celui-ci ne prévoit plus qu'une seule procédure d'examen. Les demandes d'inscription directe devraient aussi désormais faire l'objet d'un contrôle croisé de la part de la commission d'examen. Celle-ci accueille favorablement cette nouvelle disposition qui assure la qualité des inscriptions.

Pour mener à bien ses tâches, la commission d'examen a encore besoin d'un renfort en personnel, d'autant plus que des départs se profilent pour 2021/2022. Elle recherche notamment d'urgence des collègues expérimentés provenant des bureaux (en particulier dans l'aménagement des espaces ouverts / architecture des jardins) ainsi que des professionnels francophones et/ou italophones.

Fondation suisse pour l'architecture paysagère FAP

Le conseil de fondation, qui s'est réuni dans le cadre de deux visioconférences le 20 août et le 29 octobre, a élu trois nouveaux membres. Ueli Graber était fondateur et copropriétaire du bureau Graber Allemann Landschaftsarchitektur GmbH d'Altendorf qu'il a quitté fin août 2020. Après avoir été trésorier de la FSAP de 1997 à 2008, Ueli Graber remplace maintenant au poste de questeur Christian Gubler, qui reste membre du conseil de fondation. Christian Roeder, qui a étudié l'architecture paysagère à Berlin, est chef de projet en planification et conception dans les deux services des parcs et promenades de la ville de Bâle. Il représente désormais l'USSP au sein du conseil de fondation. Judith Rohrer était déjà membre du conseil de fondation il y a vingt ans, lors de la création de la FAP. Cela fait trente ans maintenant qu'elle est chargée de la sauvegarde des jardins historiques dans le service des espaces verts de Zurich, Grün Stadt Zürich. Judith Roher est et reste membre du conseil scientifique consultatif de la FAP.

Bernd Schubert, un des pères fondateurs de la Fondation et des Archives pour l'architecture paysagère suisse (AAPS), s'est retiré du conseil de fondation fin 2020, mais reste membre du conseil scientifique consultatif. Il a énormément

ment contribué à la mémoire de l'architecture paysagère qui lui doit beaucoup, et une fête d'adieu a été organisée le 29 août pour le remercier de ses bons et loyaux services. Bernd Schubert y a fait remarquer que les origines des Archives remontent à 1977, lorsque l'achat du fonds Baumann a pu être financé par une contribution de la Haute école de Rapperswil. Il était impossible à cette époque de prévoir l'évolution qu'on connaît.

L'année passée, les Archives se sont vu transmettre un grand nombre de fonds posthumes et anthumes dans leur intégralité ou partiellement : Ursula Schmockler-Willi, Walter Bischoff, Hans-Dietmar Koeppel, André Seippel, Dölf Zürcher. La société Wyss Samen und Pflanzen AG a remis à l'AAPS tous les catalogues de plantes qu'elle conservait depuis sa création, soit depuis plus d'un siècle : un véritable trésor pour la recherche sur l'utilisation des plantes pendant cette période.

L'activité principale de l'AAPS a été et restera dans les prochains temps l'archivage. Les cartes et plans roulés des fonds provenant de Johannes Schweizer ont été intégralement numérisés. La première partie des plans de Walter et Niklaus Leder a également été numérisée. Au vu des plans enregistrés, le fonds devrait comprendre en tout de 12 000 à 15 000 plans roulés. La recherche effectuée par Sophie von Schwerin et Gabi Lerch sur le fonds posthume de Migge touche à sa fin, son financement s'arrêtant fin 2020. Les résultats de cette recherche devraient donner lieu à un deuxième livre sur Migge que la maison d'édition Birkhäuser a accepté de publier. L'ILF y apporte quant à lui une contribution à hauteur de 30'000 francs. Une intensification de la recherche sur les fonds serait souhaitable. La direction des archives prévoit d'attirer l'attention de professeurs d'université des régions germanophones sur les fonds.

Le grand souci de la fondation continue d'être sa situation financière. Les moyens financiers disponibles sont faibles par rapport aux énormes tâches que les Archives ont à accomplir, notamment pour sauvegarder et archiver les documents de plus en plus nombreux. C'est seulement grâce au soutien généreux de la Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST, anciennement HSR) qu'il est possible d'accomplir les tâches les plus importantes. Les organismes responsables FSAP, JardinSuisse et USSP, ainsi que les membres de soutien peuvent seulement prendre en charge une partie du financement de base. Le patrimoine de la fondation stagne. Les projets de recherche sont tributaires d'un financement externe. La fondation est tout à fait disposée à recevoir des dons et subventions et à accueillir de nouveaux membres.

Soutiens

En 2020 également, la FSAP a soutenu toute une série de projets ou accordé des soutiens financiers, par exemple en faveur d'événements dédiés à la formation professionnelle et continue comme la Journée de Rapperswil, le Forum Bâtir et Planifier ou bien les cours de *sanu future learning* AG. Les organisations locales d'observation du marché (BWA), Visions prospectives pour le Grand Genève de la Fondation Braillard Architects, l'association Archijeunes ou la fondation Gartenbaubibliothek Basel.

Expertise

L'expertise et les apports de la FSAP ont également été sollicités en 2020. Le secrétaire général Peter Wullschleger représente la FSAP dans un groupe d'experts du projet OFEV d'adaptation aux fortes précipitations en milieu urbain. Il y a eu des apports dans le cadre du projet de conseil en matière d'aménagement du paysage de l'OFEV. Le secrétaire général a été invité à évaluer la qualité des mémoires de bachelor en architecture paysagère de la HSR, et à œuvrer comme expert pour les mémoires de bachelor en architecture paysagère à l'HEPIA. Autres représentations de groupes d'accompagnements : le plan de mesure nuisances acoustique et aménagement du territoire de l'OFEV ainsi que les projets « Accent sur la biodiversité » (« Fokus Biodiversität ») et « Plus de biodiversité dans les zones bâties grâce à la coopération interdisciplinaire » (« Mehr Biodiversität im Siedlungsraum durch interdisziplinäre Zusammenarbeit ») de la ZHAW Wädenswil et du Forum Biodiversität, Natur Wissen Umwelt GmbH et *scaling4good*. « Forêt et utilisation du territoire – défrichage et compensation du défrichage dans le contexte du développement vers l'intérieur » (« Wald und Raumnutzung – Rodung und Rodungersatz im Kontext der Innenentwicklung »), étude réalisée par la Haute école spécialisée bernoise (HAFL). « Offre de conseil pour les communes et les villes dans le domaine de la culture du bâti. Analyse de la situation et des besoins », étude réalisée par la SIA sur mandat de l'OFC. Atelier « Construction hors zone à bâti :: biodiversité et morcellement du paysage, démantèlement des infrastructures (de transport) » (« Bauen ausserhalb der Bauzonen: Biodiversität und Landschaftszerschneidung, Rückbau von (Verkehrs-) Infrastrukturen ») organisé par Regionalplanung Zürich und Umgebung (RZU). Interview d'experts recueillie dans le cadre de l'étude « Les défis de l'aménagement du paysage en Suisse » (Herausforderungen für die Landschaftsentwicklung in der Schweiz), réalisée par le WSL sur mandat de l'OFEV.

Membres

Tendance à la hausse

Le nombre des membres, qui croît constamment depuis l'année 2000, avoisinait les 700 fin 2020. Ce chiffre est certes très positif mais la même période a certainement vu le nombre d'architectes paysagistes travaillant en Suisse augmenter bien plus encore (quoiqu'il n'existe aucun sondage à ce sujet). Relativement parlant, le pourcentage de collègues affiliés à la FSAP aura donc baissé. Le nombre de bureaux aussi est en augmentation et le taux d'adhésion dans une organisation est plus élevé que dans les autres secteurs de la planification. Nous ne sommes toujours pas arrivés à convaincre certains acteurs importants de l'architecture paysagère de l'utilité d'adhérer à la FSAP. Notre problème majeur est le chiffre relativement en baisse des membres issus de l'administration publique. Le comité travaille sur un nouveau modèle d'adhésion visant à renverser cette tendance.

Nouveaux membres individuels

La commission d'admission a accepté en 2020 le nombre record de 46 nouveaux membres, ce qui correspond à une croissance de plus de 9 % en une seule année !

Christoph Abt

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Basel. Teamleiter bei Studio Vulkan Landschaftsarchitektur GmbH, Zürich

Robert Adam

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur, Beuth Hochschule für Technik Berlin. Projektleiter Fontana Landschaftsarchitektur, Basel.

Colin Beyeler

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Buckten. Mitinhaber Beyeler+Trueb Landschaftsarchitektur GmbH, Münchenstein www.beyelertrueb.ch

Céline Borloz

BSc HES-SO en architecture du paysage, indépendante au bureau Borloz CeBo Vert, St-Livres. www.cebovert.ch

Eve Bruschet

paysagiste DPLG, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) Bordeaux. Associé de varia bureau de paysage, Carouge.

Corinne Büchi

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Projektleiterin bei Bischoff Landschaftsarchitektur, Baden.

Till Carrard

Landschaftsarchitekt BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Mitglied der Geschäftsleitung Haag Landschaftsarchitektur GmbH, Zürich.

Marine Deimerly

Master of Landscape Architecture University of Greenwich GB, chargée de projets et de travaux, Oxalis Architectes Paysagistes Associés, Genève.

Michael Eberle

Dipl.-Ing. FH in Landschaftsarchitektur HSR, Zollikon. Stv. Geschäftsführer Bachmann & Rimensberger AG, Küsnacht.

Laurent Erard

architecte-paysagiste HES HSR, responsable de la section Espaces verts de la Ville de Bienne, Biel/Bienne

Carolina Esteves Flores

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Ziefen. Sachbearbeiterin bei PG Landschaften, Sissach

Lorenzo Felder

architecte-paysagiste et Dipl. architecte ETH SIA OTIA FAS, Lugano. Directeur Studio d'architettura Lorenzo Felder SA, Lugano. www.feldersteiger.ch

Daniela Fortuna

architecte-paysagiste Universidade de Évora, partenaire fondatrice du bureau archinea sàrl, Genève. archinea.ch

Jessica Garms

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur FH Erfurt D, Zürich. Projektleiterin ORT AG für Landschaftsarchitektur, Zürich

Kerstin Gehring

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur TU Dresden D, Tutwil. Projektbearbeiterin bei Krebs und Herde GmbH Landschaftsarchitekten BSLA, Winterthur

Irina Glander

MA in Landschaftsarchitektur Technische Universität München, Wissenschaftliche Mitarbeiterin OST Ostschweizer Fachhochschule, Rapperswil

Benjamin Gorzawski

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur FH, HfWU Hochschule für Wirtschaft und Umwelt, Nürtingen. Projektleiter Appert Zwahlen Partner AG, Cham.

Julia Hahn

M.Sc. Landschaftsarchitektur und Landschaftsplanung Universität Kassel. Projektleiterin bei quadra gmbh, Zürich.

Jasmin Joshi

Prof. Dr. sc. nat., Professorin für Landschaftsökologie / Institutspartnerin ILF Ostschweizer Fachhochschule OST.

Fabien Khaletzky

architecte-paysagiste HES-SO, HEPIA Genève. Propriétaire du bureau "khaletzky fabien architecte paysagiste", Yverdon-les-Bains. k-ap.ch

Lena Knufinke

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur und Umweltplanung Beute Hochschule für Technik, Berlin D, Projektleiterin bei Balliana Schubert Landschaftsarchitekten, Zürich

Ben Kuhbier

Dipl.-Ing. (FH) Landschaftsarchitektur Fachhochschule Lippe und Höxter (D). Projektleiter bei manoa Landschaftsarchitekten GmbH, Meilen.

Nicole la Hausse de Lalouviere

licence en histoire de l'architecture Colgate University, Hamilton NY, USA, Master of Architecture University of British Columbia, Vancouver, Canada, doctorate LUS ETHZ, Zürich

Thomas Lang

Landschaftsarchitekt BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Mitglied der Geschäftsleitung PLANGRÜN AG, Rotkreuz. plangruen.ch

Florent Lièvre

ingénieur HES en architecture du paysage HEPIA, co-directeur associé du bureau Pass-age, Alban Carron & Florent Lièvre Sàrl, Sion. www.pass-age.ch

Sabrina Mautone

architecte EPFL, mineur EPF en développement territorial et architecte-paysagiste, Petit-Lancy, chargée de projet chez Oxalis architectes-paysagistes associés Sàrl, Carouge

Lionel Muller

BSc HES-SO en architecture du paysage, collaborateur chez Stähelin Partner Architectes SA, Delémont

Sonja Müller

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Mitinhaberin META Landschaftsarchitektur, Basel. metabasel.ch

Riccardo Nuzzi

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Geschäftsführer Fischer Garten- und Landschaftsarchitektur AG, Embrach. fischerlandschaftsarchitektur.ch

Andrea Raymann

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Projektleiterin / Stv. Geschäftsführerin bei gardens Gartenideen AG, Horgen.

Julia Schaffner

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Projektleiterin bei Kuhn Landschaftsarchitekten GmbH, Zürich.

Marcel Specker

Landschaftsarchitekt BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Geschäfts- und Projektleitung, Mitinhaber PR Landschaftsarchitektur GmbH, Arbon. prla.ch

Corina Staedler

Landschaftsarchitektin BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Projektleiterin planikum GmbH, Zürich.

Julia Stöppelmann

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Projektleiterin bei w+s Landschaftsarchitekten AG, Solothurn.

Jonas Stotzer

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Sachbearbeiter bei david & von arx landschaftsarchitektur gmbh, Solothurn.

Roman Ströbel

Landschaftsarchitekt BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Projektleiter Fontana Landschaftsarchitektur, Basel.

Sébastien Studer

Bac HES-SO en architecture du paysage, Sion. Collaborateur chez Arbora-Paysagistes Sàrl, Baar (Nendaz)

Manuel Sturzenegger

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Inhaber und Geschäftsführer Umraum Landschaftsarchitektur GmbH, Weinfelden. umraum.com

Lisa Troiano

MSc. Architektur Università di Ferrara I und Landschaftsarchitektin, Zürich. Geschäftsführerin, Mitinhaberin LINEA landscape architecture GmbH, Zürich www.linea.la

Lars Uellendahl

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur FH IMLA, HfWU Hochschule für Wirtschaft und Umwelt, Nürtingen. Mitinhaber META Landschaftsarchitektur, Basel. metabasel.ch

Corinne Vogel

Landschaftsarchitektin BSc FH, OST Fachhochschule Ostschweiz. Projekt- und Teamleiterin Krebs und Herde GmbH, Landschaftsarchitekten BSLA, Winterthur.

Martin Walder

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Schwyz. Projektleiter freiraumarchitektur gmbh, Luzern

Michael Walther

BSc FHO in Landschaftsarchitektur, Winterthur. Projektbe- arbeiter bei Krebs und Herde GmbH Landschaftsarchitekten BSLA, Winterthur

Anette Witt Abegg

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur TU Dresden D, Zürich. Pro- jektleiterin bei raderschallpartner ag landschaftsarchitekten bsia, Meilen

Robert Zeller

Dipl.-Ing. Landschaftsarchitektur Hochschule für Wirtschaft und Umwelt Nürtingen-Geislingen. Projektleiter / Mitglied der Geschäftsleitung Fontana Landschaftsarchitektur GmbH, Basel.

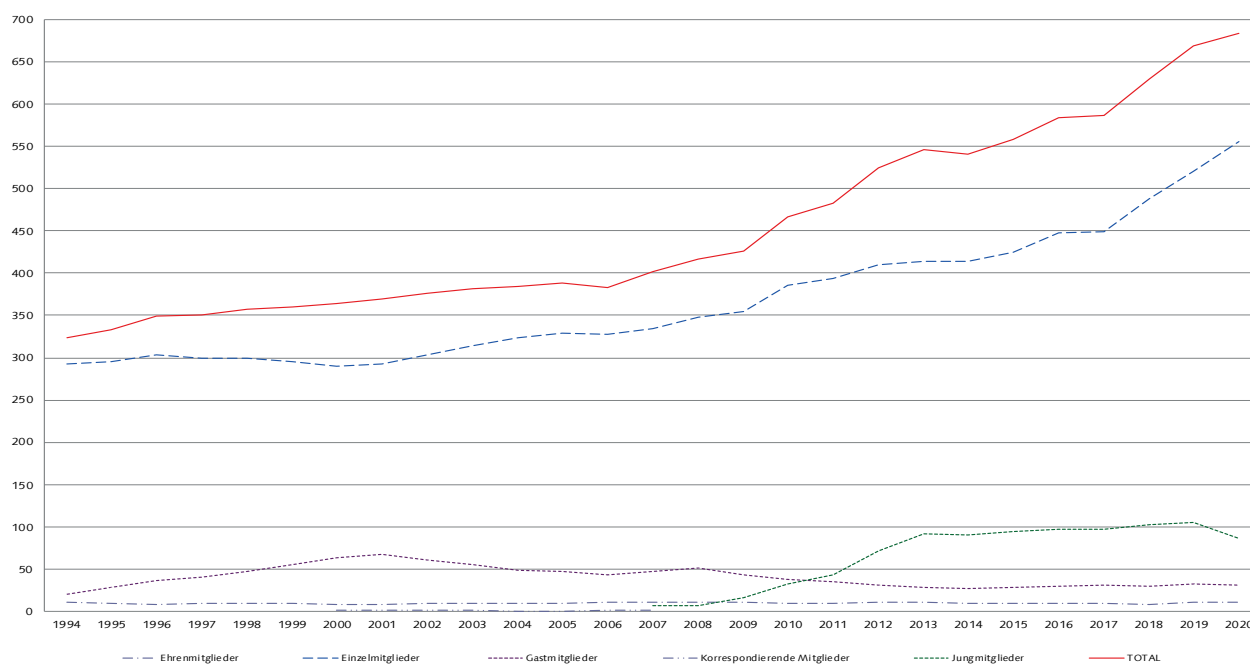
Évolution des membres en 2020

	Membres d'honneur	Membres individuels	Membres invités	Membres junior	Total
Etat le 1.1.19	11	520	32	106	669
Admissions		+ 39	+ 3	+ 14	+ 56
Départs					
Décès					- 2
Démissions		- 17	- 4	- 20	- 41
Exclusions					- 1
Transferts		+ 14		- 14	0
Etat le 31.12.19	11	556	31	86	684

Membres au 31.12.2020

	Ausland Etranger	Deutsch- schweiz	Suisse romande	Ticino	Total	%
Hommes	3 (5)	349 (357)	68 (62)	6 (6)	426 (433)	62.3
Femmes	0 (3)	199 (186)	48 (38)	5 (5)	252 (233)	36.8
Institutions (m. invités)		5 (6)	1 (1)		6 (7)	0.9
Total	3(8)	553 (549)	117 (101)	11 (11)	684 (669)	100
%	0.4	80.9	17.1	1.6	100	

Évolution des membres depuis 1994



Comité

Jan Stadelmann

- Co-Präsidium / co-présidence
- Honorarwesen / honoraires
- Normenwesen / normes

Claudia Moll

- Co-Präsidium / co-présidence
- Kommunikation, Öffentlichkeitsarbeit / relations publics
- anthos

Daniela Bächli

- Kassenwartin / trésorière
- Personalwesen / ressources humaines

Jan Forster

- Kommunikation, Öffentlichkeitsarbeit / relations publics
- Westschweiz / Suisse romande

Fabian Haag

- Aktuar / secrétaire
- Regionalgruppen / groupes régionaux
- Zeichner EFZ / dessinateur CFC

Stephan Herde

- Honorarwesen / honoraires
- Vergabewesen / passation de marchés publics
- SIA Berufsgruppe Architektur / SIA groupe spécialisé architecture

Dominik Siegrist

- Ausbildung / formation
- Landschaftspolitik / politique paysagère

Michael Tranchellini

- Ausbildung / formation
- Promotion de la relève
- Westschweiz / Suisse romande

Joachim Wartner

- Landschaftsplanung / planification du paysage
- Register REG / registre REG
- SIA Berufsgruppe Umwelt / SIA groupe spécialisé environnement

Personel

Geschäftsführer | secrétaire général

Peter Wullschleger

Regionalgruppen | groupes régionaux

Aargau

Sarah Lauener

Bern Solothurn

Chrlotte Altermatt

Innerschweiz/Tessin

Jeremy Bryan

Nordwestschweiz

Norman Kiefer

Ostschweiz

Roman Häne

Suisse romande

Maxime Monnier

Valérie Hoffmeyer

Zürich

Tobias Berger

Kommissionen | commissions

Aufnahmekommission

Commission d'admission

Christoph Hüsler (Obmann)

Kaspar Hartmann

Hans Klötzli

Berufsbildungskommission ZRL

Commission pour la formation professionnelle des dessinateurs

David Gadola (Obmann)

Tanja Gemma

Fabian Haag

Eva Trüb

Claudia Winterberg

(Mitglieder ZR)

Andrea Spielker (Vertreter BBZ)

Marc-Henri Ja (CEPM Morges)

Kommission überbetriebliche Kurse LBZ

Comm. de cours d'introduction des dessinateurs paysagistes

Eva Trüb (Obfrau LA)

Markus Dauwalder (Obmann RP)

Elena Gizdowski (RP)

Lehrabschlussprüfungskommission

Commission des examens de fin d'apprentissage

Experteneinsatz IPA | expert(e) TPI

Claudia Böhm

Christian Carnier

David Gnehm

Emil Hänni

Matthias Hebeisen

Inès Jomni

Irene Merlin

Elodie Rué

Oliver Vogel (Chefexperte IPA)

Experteneinsatz BK | expert(e) CP

Verena Bayrhof

Andrea Branca

Martin Brunner

François Dupuy

Dunja Häring

Dominique Hoffmann

Mariann Künzi

Marianne Lehner

Anke Omlin (Chefexpertin BK)

Judith Rügsegger

Franziska Schlecht Willi

Andrea Spielker

Eva Trüb

Claudia Winterberg (Obfrau)

Dominique Zuchuat

Standeskommission | conseil d'honneur

Gerwin Engel

Guido Hager

Wettbewerbskommission

Commission de concours

Felix Eder

Irina Glander

Salomé Gohl

Anne-Kristin Läng

Friederike Meinhardt

Daia Stutz (Obmann)

Arbeitsgruppen | groupes de travail

BIM

Christian Carnier

Florian Glowatz

Rapperswiler-Tag | Journée de Rapperswil

Christoph Küffer

Thomas Meitz

Dirk Moshövel

Dimitri Murbach
Laura Schwerzmann
Luzia Stöckli

Fachgruppen | groupes spécialisés

Gartendenkmalpflege

Réhabilitation de jardins historiques

Susanne Karn (Co-Leitung | co-présidente)
Alessandra Moll (Co-Leitung | co-présidente)

Freiraum- und Landschaftsentwicklung

Développement de l'espace non construit et du paysage

Dimitri Murbach (Obmann | président)

Delegierte | délégués

bauenschweiz

constructionsuisse

Peter Wullschlegler

Forum bâtir et planifier

Véronique Bovey Diagne
Jan Forster
Julie Imholz

IFLA / IFLA Europe

Tschumi Christian

Gutachter-Expertenkommission

Commission expertises et estimations

Aeberli Giorgio
Vogel Oliver

Prüfungskommission REG

Commission d'examen REG

Stephan Bürgi
Andrea Cejka
Sabine Coradi
Michael Flühmann
Ladina Koeppel Mouzinho
Pascal Posset
Cécile Albana Presset
Niklaus Schwarz
Regula Siegenthaler
Joachim Wartner (Präsident)

Kommission SIA 105, Leistungen und Honorare der Landschaftsarchitektinnen und Landschaftsarchitekten

Commission SIA 105, Prestations et honoraires des architectes paysagistes

Florian Bischoff (Präsident | président)
Anne Buffello

Kurt Gfeller
Simone Hänggi
Peter Hüsler
Hans-Peter Rüdüsüli
Lars Ruge
Hans-Michael Schmitt
Jürg Zollinger

Kommission SIA 142/143, Wettbewerbe und Studienaufträge

Commission SIA 142/143, concours et des mandats d'étude

Pascal Heyraud
Monika Schenk

SIA Berufsgruppe Architektur

SIA Groupe professionnel architecture

Stephan Herde (Berufsgruppenrat)

SIA Berufsgruppe Umwelt

SIA Groupe professionnel environnement

Wartner Joachim

Plavenir

Fabian Haag

Stiftungen | fondations

Stiftungsräte mit BSLA-Beteiligung:

Conseils de fondation avec des membres FSAP:

Schweizerische Stiftung für Landschaftsarchitektur SLA Fondation Suisse pour l'architecture du paysage FAP

Ingo Golz (Präsident)
Ueli Graber
Christian Gubler
Roland Raderschall
Judith Roher Amberg
Johannes Stoffler
Peter Wullschlegler (Sekretär)

Stiftung Schweizerischen Register

Fondation Registre suisse

Sabine Coradi
Joachim Wartner

Stand | état 31.12.2020

BSLA FSAP
Rue du Doubs 32
CH-2300 La Chaux-de-Fonds
+41 32 968 88 89
bsla@bsla.ch / fsap@fsap.ch
www.bsla.ch / www.fsap.ch